

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU 4 FEVRIER 2019 A SUSVILLE

Présents :

BLANC André
SIAUD Alain
KRAMARCZEWSKI Bruno
MULYK Fabien
GUTERBAUM Gérard
SAVONNET Claude
CHATTARD Arnaud
BRUGNERA Jean-Michel
PASSELANDE Richard
MASLO Raymond
BESCHI Serge
PERINO Marie-France
ODDOS David
ROJAS Angélique ⁽¹⁾
GONNORD Franck ⁽¹⁾
BONNIER Eric

BONATO Brigitte
DECHAUX Marie-Claire
CIOT Xavier
BARI Nadine
JOURDAN Marie-Claire
FANGET Dominique
VILLARET Eric
DURAND Bernard
RIVIERE Carlos
PAULIN Ginette
PONTIER Joël
LUC Alain
JOUBERT Thierry
VILLARD Alain
CHAUD Frédéric
ROCHER Françoise

LANEYRIE Jean-Marc
TOSCAN Michel
DELPUECH Nicole
GILLIO-TOS Jacques
BALME Eric
MECKLER Bernard
BATTISTEL Marie-Noëlle
LE TRAOU Dominique
VALLE Georges ⁽²⁾
BUCH Emile
MACE Denis
BARTHELEMI Maryse
HERITIER Bernard
MORA Serge

Absents excusés représentés : SIMONNET Martine (pouvoir à MACE Denis), CLARET Albert (pouvoir à DURAND Bernard), MUSARD Denis (pouvoir à BARI Nadine), FAVIER Michel (pouvoir à BESCHI Serge), MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), REYNIER POETE Patrick (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), RICHIRO Jean-Louis (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), PERRIN Gilda (pouvoir à PONTIER Joël), VIALLET André (pouvoir à TOSCAN Michel).

Nombre de Pouvoirs : 09
Nombre de délégués en exercice : 64
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 55

Ordre du jour :

1. COMPTE-RENDU : séance du 17 décembre 2018 (sous réserve)

2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES (rapporteur Joël PONTIER)

 **PRISE DE COMPETENCE « PETITE ENFANCE » : ADOPTION DU SCHEMA FINANCIER ET CHOIX DE PORTAGE – CREATION SCIC**

 **COMPTES ADMINISTRATIFS**

- **COMPTES ADMINISTRATIFS DEFINITIFS**
 - a) **BUDGET ANNEXE MAISON MESSIAEN**
 - b) **BUDGET ANNEXE GESTION TOURISTIQUE – BASE NAUTIQUE DU SAUTET**
 - c) **BUDGET ANNEXE MATHEYSINE DEVELOPPEMENT ABATTOIR**
 - d) **BUDGET ANNEXE MATHEYSINE DEVELOPPEMENT**
- **AFFECTATION DU RESULTAT**
 - a) **BUDGET ANNEXE GESTION TOURISTIQUE – BASE NAUTIQUE DU SAUTET**

- b) **BUDGET ANNEXE MAISON MESSIAEN**
- c) **BUDGET ANNEXE MATHEYSINE DEVELOPPEMENT**
- d) **BUDGET ANNEXE MATHEYSINE DEVELOPPEMENT ABATTOIR**
- **COMPTES ADMINISTRATIFS PROVISOIRES**
 - a) **BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS**
 - b) **BUDGET PRINCIPAL**

3. **ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE** (rapporteur Eric BALME)

-  **EAU ET ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DES COMPETENCES**

4. **ECONOMIE & EMPLOI** (rapporteur Jean-Marc LANEYRIE)

-  **MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES FACTURES DE LOYER EMISES PAR LA CCM – MATHEYSINE DEVELOPPEMENT**

5. **SPORTS & SANTE** (rapporteur Serge BESCHI)

-  **ADHESION ADIL38**

6. **CULTURE & PATRIMOINE** (rapporteur Eric BONNIER)

-  **MISSIONS DE DIRECTION LMCT & COORDINATION CTEAC**

7. **TOURISME, CHEMIN DE FER ET PETIT TRAIN DE LA MURE** (rapporteur Nadine BARI)

-  **PRAIRIE DE LA RENCONTRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

8. **ENFANCE & JEUNESSE** (rapporteur Emile BUCH)

-  **RAM : DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE**

9. **QUESTIONS DIVERSES**

Secrétaire de séance : Serge Beschi.

1. **COMPTE-RENDU**

Compte-rendu du 17 décembre 2018

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2018 n'est pas finalisé à ce jour. Il sera soumis à l'assemblée lors du prochain conseil communautaire.

2. **ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES**

Prise de compétence « Petite enfance » : adoption du schéma financier et choix de portage - création

Le Conseil Communautaire, réuni en séance le 17 décembre 2018, a délibéré sur la prise de compétence Petite Enfance ainsi rédigée :

Etude, Mise en place et gestion des structures d'accueil de la petite enfance, ainsi définie à compter du 1^{er} juillet 2019 :

- Etablissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueils, micro-crèches) de 0 à 3 ans, voire jusqu'à 6 ans au regard de l'agrément accordé à chaque structure, existants et implantés en zone rurale sur les communes de moins de 2 000 habitants.

Le multi-accueil de La Mure, commune de plus de 2 000 habitants, reste de compétence communale, compte-tenu de sa structuration, afin de ne pas obérer les finances de l'intercommunalité.

- Lieu d'accueil Enfant-Parent, espace ouvert aux enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial pour participer à des temps de jeux et d'échanges. Le LAEP est habilité à intervenir sur l'ensemble du territoire.

Il est nécessaire de fixer le mode de gestion et les modalités de financement de cette compétence.

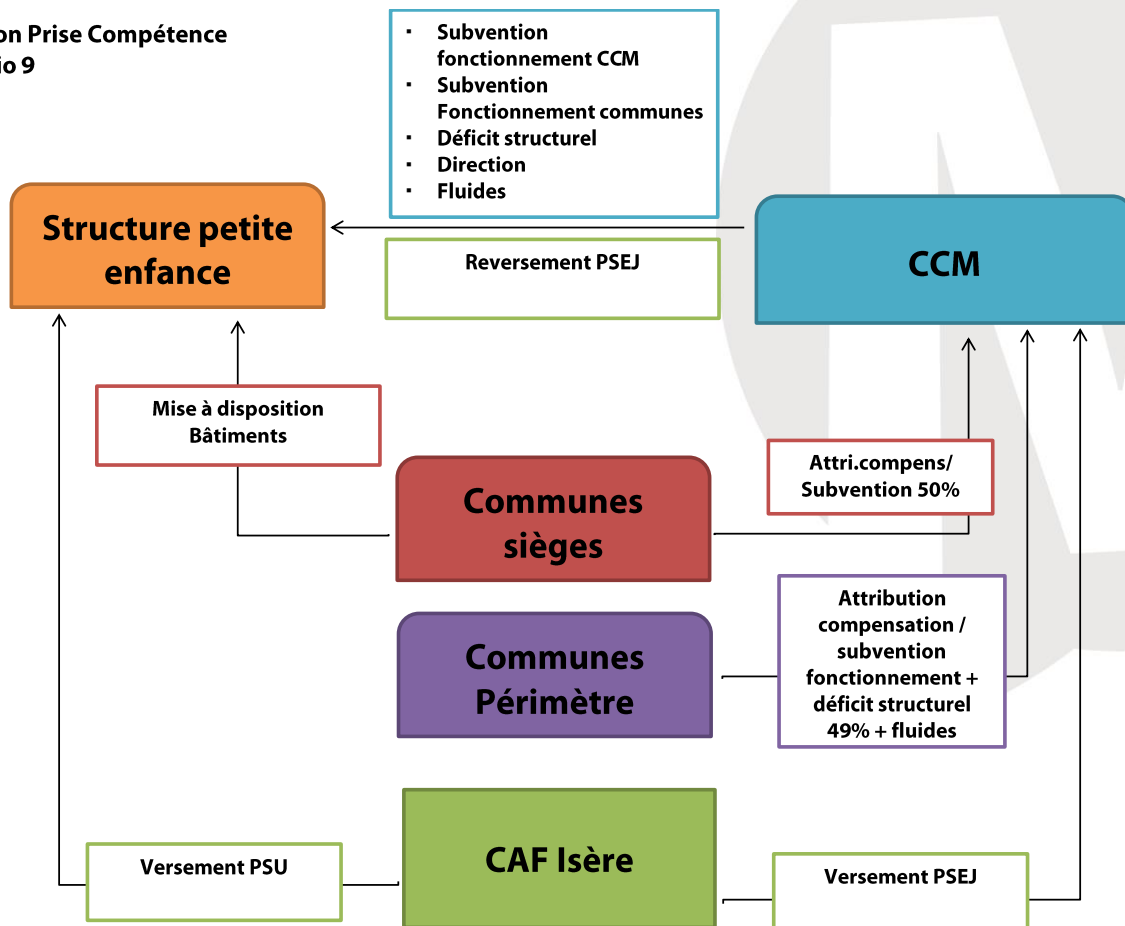
Marie Demode, intervenante Coop Petite Enfance, présente les modalités de la SCIC.

Plusieurs questions sont abordées :

- Comment se déroulera la reprise des salariés si la situation initiale est différente ?
→ La convention collective choisie sera celle précédemment la plus représentée ; le lissage des contrats-avantages se fera au mieux.
- Y-aura-t-il une clause sur la mobilité ?
→ La mobilité est toujours une crainte au début. Cela a bien été expliqué lors des différentes réunions préparatoires, d'échanges avec les salariés. Elle n'est pas envisagée pour des remplacements ponctuels, mais plus à moyen et long termes.
- Ce mode de gestion va-t-il créer un poste en doublon entre les directrices des crèches et la direction de la SCIC ?
→ Il s'agit d'un poste de direction commun avec des compétences de gestionnaire administratif, financier, RH, de professionnel de la petite enfance et de coordination. Les missions de direction d'une SCIC vont au-delà des missions de directrice d'une crèche. Dans cette probable SCIC, il y aura aussi le LAEP, avec des missions différentes d'une crèche.
- Quel sera le statut : SA ou SAS ?
→ La SAS serait plus souple, sans obligation d'apport d'un capital qui s'avère compliqué à réunir pour les collègues autres que les collectivités.
- La collectivité ayant un droit de vote inférieur à 50%, que faire en cas de blocage ?
→ La SCIC est un outil qui intègre les collectivités, sans donner une majorité, mais pour ouvrir le « dialogue » et « l'appropriation » des salariés et des bénéficiaires. La collectivité dispose du « poids » financier et cela lui confère une certaine majorité.

Joël Pontier informe que le mode de gestion SCIC a recueilli l'avis favorable de la commission Finances. Il propose de voter le mode de gestion sur le modèle de la SCIC, et ensuite de voter le schéma financier. Il rappelle que la majorité des 2/3 se calcule sur l'effectif total du conseil communautaire, pas uniquement sur les suffrages exprimés, soit dans la composition actuelle de l'assemblée, 43 votes pour. Il présente ensuite l'acte IX (faisant référence à l'actualité des gilets jaunes), émanant du scénario n° 6 (rejeté le 17/12). Il n'y a pas de changement dans les répartitions de charges, seulement le curseur a bougé. Ce schéma est la proposition de la commission Finances du 28 janvier qui charge à 49% les communes-et à 51% l'intercommunalité.

**Situation Prise Compétence
Scénario 9**



Les avantages reconnus à ce schéma :

- ☒ Suppression de la distorsion de financement entre communes concernées
- ☒ Système équitable : partage des charges entre les communes à la CCM
- ☒ Communes sièges représentées dans le dispositif de gestion
- ☒ Volonté politique de solidarité territoriale affichée
- ☒ Solidarité de l'intercommunalité sur la reconnaissance de l'IR

L'inconvénient de ce schéma :

- ☒ Fragilité du dispositif dérogatoire de la révision libre

Avec la pondération de l'indice de richesse, le déficit pris en charge est ramené à 65% pour l'intercommunalité, et 35% pour les communes (modulation IR).

Bruno Kramarczewski se félicite de la prise de compétence, mais revient sur la non-solidarité entre les communes « riches » et les communes « pauvres » au regard du reversement des attributions de compensation. Pour ces raisons, il votera contre.

Joël Pontier attire l'attention de toute l'assemblée sur le choix du « bulletin » de vote : sur 55 votants il faudrait atteindre 43 votes pour que le schéma financier, fruit de mois de réunions, soit adopté.

Eric Bonnier revient sur le vote du 17 décembre dernier pour défendre La Mure et les contribuables murois. La Mure a été mise « au banc des accusés ». Il rappelle que la ville est solidaire de tout le territoire via l'Ecole de Musique (remerciement aux 8 communes partenaires), la Halle des sports (même si la CCM a apporté un fonds de concours, aucune aide aux frais de fonctionnement), le service ADS... Le scénario présenté est encore moins

favorable, mais il ne souhaite pas bloquer le système, car sinon le financement passe au droit commun. Il rappelle qu'il est favorable à la prise de compétence, et au choix de portage « SCIC ».

Aussi, il demande une interruption de séance.

Interruption séance -- Retour des conseillers et reprise du conseil.

Eric Bonnier reprend la parole: tous les élus doivent prendre leur responsabilité. La Mure votera le schéma financier. *Applaudissement de la salle.*

Marie-Noëlle Battistel rappelle qu'elle s'est abstenue le 17 décembre.

Elle rappelle également qu'elle est contre le mécanisme de financement car elle a toujours été très favorable à une prise de compétence de la petite enfance pleine et entière par l'intercommunalité et donc entièrement financée par la solidarité intercommunale. Ce schéma ne correspond donc pas à ses convictions mais au regard de la situation de blocage elle votera pour cette répartition pour ne pas pénaliser les associations qui sont dans l'urgence. *Applaudissement de la salle*

CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 54 voix Pour, 1 voix Contre, **ADOpte** le rapport de la commission locale des charges transférées annexé à la présente délibération, établi au titre de la prise de compétence « Petite Enfance » ; **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Les attributions de compensation seront ainsi modifiées pour les communes concernées.

COMMUNE	Scénario 9	
CHANTEPERIER	764,23	611,38
CHOLONGE	1 125,50	900,40
COGNET	152,85	122,28
ENTRAIGUES	826,76	744,08
LAFFREY	1 518,04	1 214,43
LAVALDENS	576,65	403,65
MARCIEU	267,48	267,48
MAYRES-SAVEL	427,27	384,55
MONTEYNARD	1 771,62	1 771,62
MORTE (LA)	8 475,91	7 628,32
MOTTE D'AVEILLANS (LA)	6 155,52	5 539,97
MOTTE SAINT MARTIN (LA)	1 535,41	1 381,87
NANTES EN RATTIER	1 740,36	1 566,32
NOTRE DAME DE VAULX	1 854,99	1 669,49
ORIS EN RATTIER	402,96	282,07
PIERRE-CHATEL	5 349,61	4 814,65

PONSONNAS	1 028,24	925,41
PRUNIERES	1 285,30	1 028,24
SAINT AREY	305,69	244,55
SAINT HONORE	2 890,18	2 890,18
SAINT JEAN DE VAULX	1 952,26	1 757,03
SAINT THEOFFREY	1 757,73	1 581,96
SIEVOZ	489,80	342,86
SOUSVILLE	496,75	397,40
SUSVILLE	4 675,70	4 675,70
VALBONNAIS	1 761,20	1 585,08
VALETTE (LA)	281,38	196,96
VALJOUFFREY	510,64	408,52
VILLARD SAINT CHRISTOPHE	1 458,98	1 021,29
TOTAL modification AC	51 839,00	46 357,75

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 54 voix Pour, 1 voix Contre, **ADOpte** les modalités de financement de la prise de compétence « Petite Enfance » telles que présentées ci-dessus ; **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ; **AMPLIATION** de la présente délibération sera notifiée aux communes intéressées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le mode de gestion en SCIC pour la compétence Petite Enfance comprenant les structures EAJE et le LAEP, telles que définies dans la délibération n° 127-2018 du 17 décembre 2018 ; **FIXE** les principes généraux ci-dessus listés ; **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le schéma financier n° 9 est adopté sous les applaudissements de la salle. Joël Pontier salue l'attitude responsable et solidaire de tous les élus, notamment Eric Bonnier et Marie-Noëlle Battistel.

Franck Gonnord fait état de son fort mécontentement après la réception d'un courrier adressé aux familles par l'association gestionnaire de la crèche A Vaulx Câlins, il se réjouit de la prise de compétence qui mettra fin à de tels agissements.

⁽¹⁾ Départs de Franck Gonnord et Angélique Rojas.

Comptes administratifs

Ces points ont fait l'objet d'une étude préalable en commission Finances du 28 janvier 2019. Les conclusions et avis de la commission sont présentés en séance.

- **Comptes administratifs définitifs**

Le Conseil Communautaire doit procéder au vote du compte de gestion de l'exercice dressé par le comptable public ; il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

a) Budget annexe Maison Messiaen

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes de la Matheysine dressé par le Président ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	Fonctionnement	70 234.47	100 000.00	29 765.53
	Investissement	0.00	0.00	0.00
Report	report Fonct.		38 527.03	68 292.56
	report Inv.			
Total réalisations 2018 + report		70 234.47	138 527.03	68 292.56
RàR à reporter sur 2019		0.00	0.00	0.00
Résultat Cumulé	Fonctionnement	70 234.47	138 527.03	68 292.56
	Investissement	0.00	0.00	0.00
	Total	70 234.47	138 527.03	68 292.56

Compte-tenu du résultat de la section de fonctionnement, du résultat de la section d'Investissement, des restes à réaliser sur 2019, il est proposé de fixer l'affectation du résultat à 0.00 €.

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président élu par l'assemblée à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti de la salle du conseil durant la procédure de vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ; **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

b) Budget annexe Gestion touristique – base nautique du Sautet

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes de la Matheysine dressé par le Président ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	Fonctionnement	63 458.97	62 150.75	- 1 308.22
	Investissement	12 290.38	20 524.40	8 234.02
Report	report Fonct.		21 865.60	20 557.38
	report Inv.	4 314.87		3 919.15
Total réalisations 2018 + report		80 064.22	104 540.75	24 476.53
RàRéaliser	Investissement	10.000.00		- 10 000.00
Résultat Cumulé	Fonctionnement	63 458.97	84 016.35	20 557.38
	Investissement	26 605.25	20 524.40	- 6 080.85
	Total	90 064.22	104 540.75	14 476.53

Compte-tenu du résultat de la section de fonctionnement, du résultat de la section d'Investissement, des restes à réaliser sur 2019, il est proposé de fixer l'affectation du résultat à 6 080.85 €.

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président élu à l'unanimité par l'assemblée, Monsieur le Président étant sorti de la salle du conseil durant la procédure de vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ; **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

c) Budget annexe Matheysine Développement Abattoir

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes de la Matheysine dressé par le Président ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	Fonctionnement	17 870.10	18 480.40	610.30
	Investissement	6 293.90	18 387.60	12 093.70
Report	report Fonct.		12 229.86	12 840.16
	report Inv.		12 916.56	25 010.26
Total réalisations 2018 + report		24 164.00	62 014.42	37 850.42
R à Réaliser	Investissement	64 560.00	34 219.00	- 30 341.00
Résultat Cumulé	Fonctionnement	17 870.10	30 710.26	12 840.16
	Investissement	70 853.90	65 523.16	- 5 330.74
	Total	88 724.00	96 233.42	7 509.42

Compte-tenu du résultat de la section de fonctionnement, du résultat de la section d'Investissement, des restes à réaliser sur 2019, il est proposé de fixer l'affectation du résultat à 5 400.00 €.

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président élu à l'unanimité par l'assemblée, Monsieur le Président étant sorti de la salle du conseil durant la procédure de vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ; **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

d) Budget annexe Matheysine Développement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes de la Matheysine dressé par le Président ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	Fonctionnement	759 121.09	630 969.97	- 128 151.12
	Investissement	1 285 851.71	586 353.36	- 699 498.35
Report	report Fonct.		296 422.48	168 271.36
	report Inv.		2 723 767.68	2 024 269.33
Total réalisations 2018 + report		2 044 972.80	4 237 513.49	2 192 540.69
RàRéaliser	Investissement	2 010 500.00	63 830.00	- 1 946 670.00
Résultat Cumulé	Fonctionnement	759 121.09	927 392.45	168 271.36
	Investissement	3 296 351.71	3 373 951.04	77 599.33
	Total	4 055 472.80	4 301 343.49	245 870.69

Compte-tenu du résultat de la section de fonctionnement, du résultat de la section d'Investissement, des restes à réaliser sur 2019, il est proposé de fixer l'affectation du résultat à 0.00 €.

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président élu à l'unanimité par l'assemblée, Monsieur le Président étant sorti de la salle du conseil durant la procédure de vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ; **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

⁽²⁾ Départ de Georges Valle.

- **Affectation du résultat**

- a) **Budget annexe Maison Messiaen**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat exercice 2018	Solde des Restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour affectation
Investissement	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	68 292.56		

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2018	68 292.56
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	68 292.56
Total affecté au c/1068	0.00

b) Budget annexe Gestion touristique – base nautique du Sautet

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat exercice 2018	Solde des Restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour affectation
Investissement	3 919.15	10 000.00	6 080.85
Fonctionnement	20 557.38		

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2018	20 557.38
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	6 080.85
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	14 476.53
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	3 919.15
Total affecté au c/1068	6 080.85

c) Budget annexe Matheysine Développement Abattoir

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat exercice 2018	Solde des Restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour affectation
Investissement	25 010.26	30 341.00	5 330.74
Fonctionnement	12 840.16		

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2018	12 840.16
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	5 400.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	7 440.16
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	25 010.26
Total affecté au c/1068	5 400.00

d) Budget annexe Matheysine Développement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat exercice 2018	Solde des Restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour affectation
Investissement	2 024 269.33	1 946 670.00	0.00
Fonctionnement	168 271.36		

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2018	168 271.36
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	168 271.36
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	2 024 269.33
Total affecté au c/1068	0.00

- **Comptes administratifs provisoires**

a) Budget annexe Gestion des déchets

CA2018_Budget Déchets		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2018	Section Fonct.	2 724 490,74	2 744 945,29	20 454,55
	Section Invest.	152 465,37	468 540,22	316 074,85
		+	+	
Report exercice 2017	Section Fonct.		4 192,71	24 647,26
	Section Invest.	263 710,95		52 363,90
		=	=	
Total réalisation + report		3 140 667,06	3 217 678,22	77 011,16
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	583 600,00	571 000,00	- 12 600,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	2 724 490,74	2 749 138,00	24 647,26
	Section Invest.	999 776,32	1 039 540,22	39 763,90
	total cumulé	3 724 267,06	3 788 678,22	64 411,16

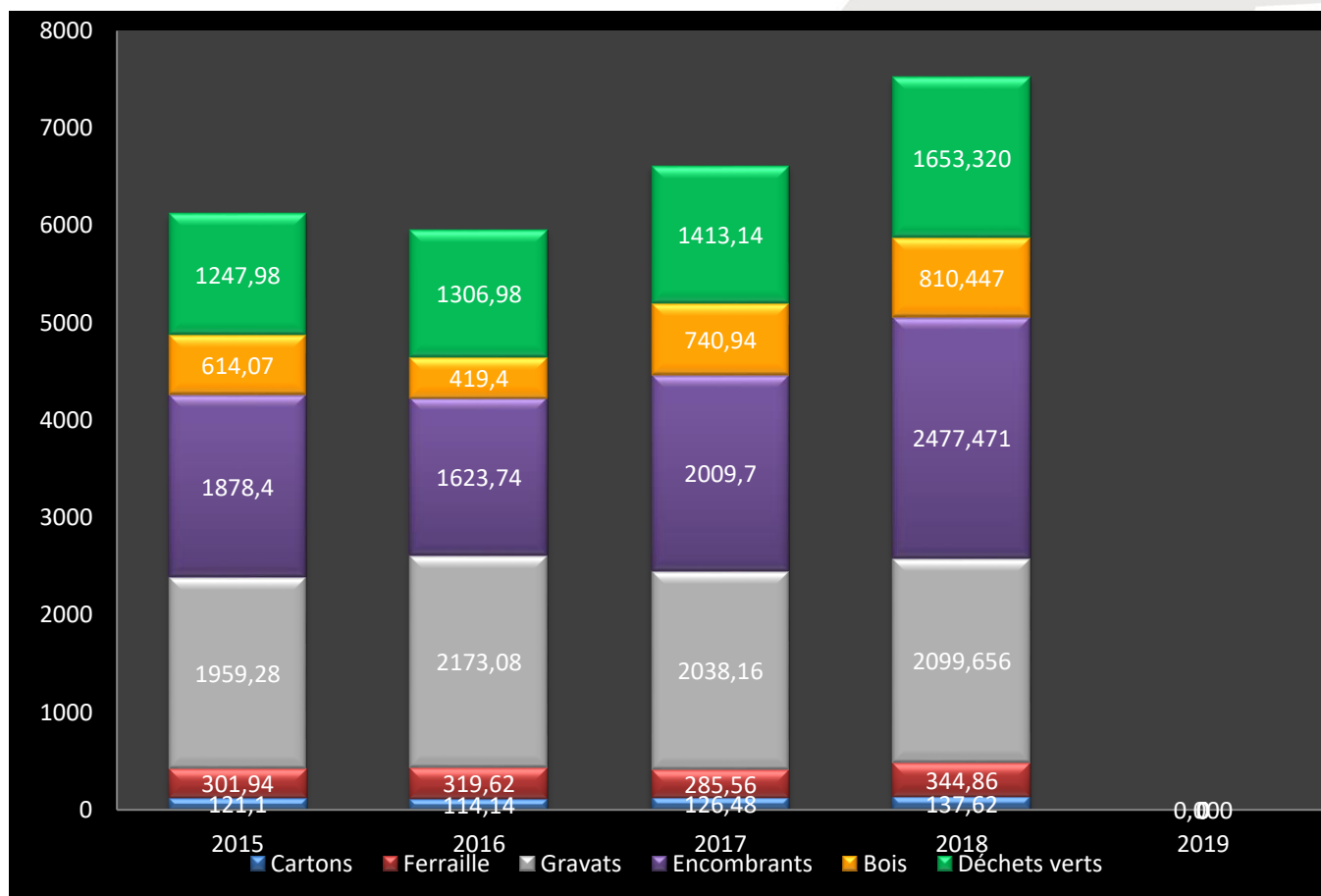
Dépenses non « maîtrisables » ayant impactées le budget 2018 :

- Hausse du carburant
- Réparation des véhicules
- Hausse du tonnage en déchetteries équivalent à 13 mois
- Plus de 100 000 €

La commission Finances a demandé un zoom sur la hausse des tonnages, entre 2017 et 2018, en déchetterie :

- Cartons + 9%
- Ferrailles + 21%
- Gravats + 3%
- Encombrants + 23%
- Bois + 9%
- Déchets verts + 17%

Soit une hausse globale de 14%.

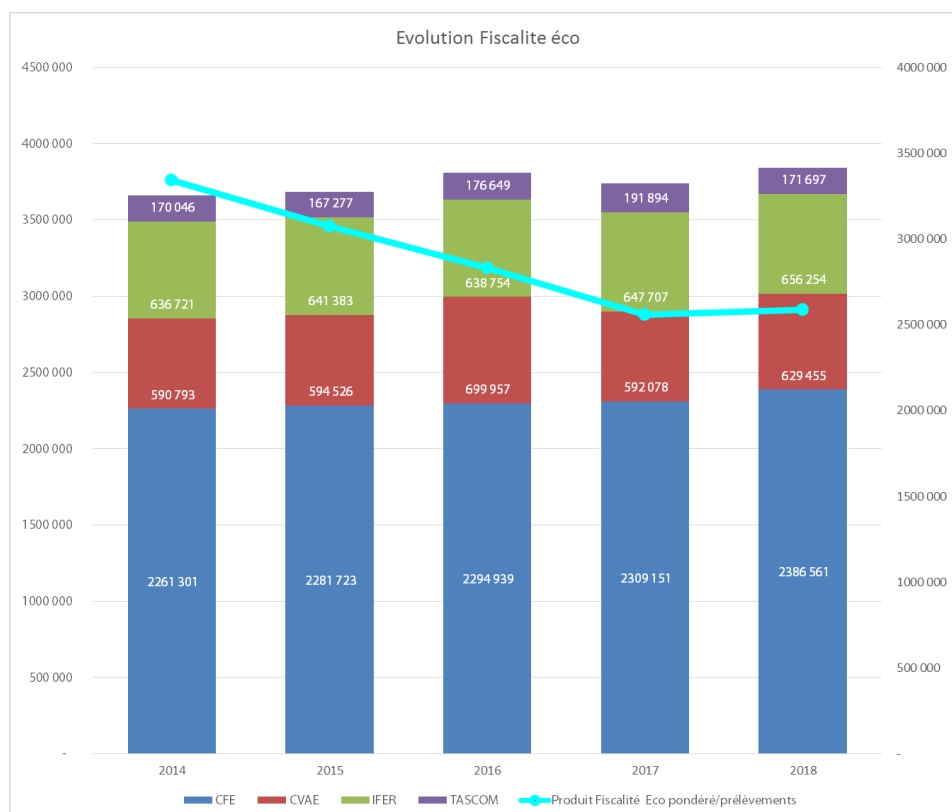


b) Budget principal

Compte Administratif 2018_Budget Ppal		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2018	Section Fonct.	8 788 491,92	9 652 278,33	863 786,41
	Section Invest.	1 107 750,19	1 082 714,65	- 25 035,54
		+	+	
Report exercice 2017	Section Fonct.		531 237,96	1 395 024,37
	Section Invest.	235 262,22		- 260 297,76
		=	=	
Total réalisation + report		10 131 504,33	11 266 230,94	1 134 726,61
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	867 680,00	775 000,00	- 92 680,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	8 788 491,92	10 183 516,29	1 395 024,37
	Section Invest.	2 210 692,41	1 857 714,65	- 352 977,76
	total cumulé	10 999 184,33	12 041 230,94	1 042 046,61

Zoom sur les pertes de recettes liées aux diminutions des dotations de l'Etat					
	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	779 000	645 000	455 000	347 782	311 478
Dotation Compensation Groupement	757 000	741 000	726 000	706 700	692 003
FDPTP	331 000	306 000	283 000	250 600	210 990
FPIC	128 000	67 000	- 3 000	- 23 975	- 16 948
Total Dotations perçues	1 995 000	1 759 000	1 461 000	1 281 107	1 197 523
Soit une perte de recettes /2014		- 236 000	- 534 000	- 713 893	- 797 477
chaque année...					
représentant sur les recettes de la collectivité					-30,16%
(recettes "réelles" déduction faire rev./sub ba)					

Evolution Fiscalité Economique de 2014 à 2018							
article	Désignation Fiscalité		2014	2015	2016	2017	2018
c/73111	CFE	base	7 810 588	7 881 212	7 927 176	7 964 813	
	CFE	Taux	28,950%	28,950%	28,95%	28,950%	29,440%
	CFE	Produit	2 261 301	2 281 723	2 294 939	2 309 151	2 386 561
c/73112	CVAE	Produit	590 793	594 526	699 957	592 078	629 455
C/73114	IFER	Produit	636 721	641 383	638 754	647 707	656 254
C/73113	TASCOM	Produit	170 046	167 277	176 649	191 894	171 697
Produit Fiscalité Economique			3 658 861	3 684 909	3 810 299	3 740 830	3 843 967
C/73923	FNGIR lié à la taxe Prof.	Prélèvement	- 442 748	- 442 748	- 442 748	- 442 748	- 442 748
c/739223	FPIC	Produit/prélèv.	128 000	67 000	- 3 000	- 23 975	- 16 948
	DOTATIONS ETAT	Perte recette		- 236 000	- 534 000	- 713 893	- 797 477
Total prélèvement/perte recette			- 314 748	- 611 748	- 979 748	- 1 180 616	- 1 257 173
Produit Fiscalité Eco pondéré/prélèvements			3 344 113	3 073 161	2 830 551	2 560 214	2 586 794
variation(sup.1= hausse - inf.1 = baisse)				0,92	0,85	0,77	0,77



L'évolution de la fiscalité économique (sans prendre en compte la perte des dotations de l'Etat) fait apparaître une hausse du produit minime de 40 000 € entre 2014 et 2018, soit sur 5 exercices, en sachant que chaque année, les bases évoluent pour la CFE et qu'en 2018, la hausse de la fiscalité a permis d'obtenir un produit supplémentaire de 80 000 €. Sans cette hausse de la fiscalité, l'évolution serait négative ce qui fragiliserait les ressources économiques de la CCM.

3. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

Eau et assainissement : transfert des compétences

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, assouplit les dispositions de la Loi NOTRe qui prévoit un transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020. La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019.

Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026. Cette disposition s'applique également aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la loi des missions relatives au service public d'assainissement non collectif. En cas d'application de ces dispositions, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu et l'exercice intercommunal des missions relatives au service d'assainissement non collectif se poursuit dans les conditions prévues.

Un projet de délibération a été transmis aux communes en date du 21 décembre 2018, il est procédé à un point d'étape des délibérations prises par les communes :

Sondage janvier 2019 - minorité blocage - Compétence Eau-Assainissement		
	Minorité blocage	au 04/02/2019
25% communes	11	9
20% population	3 941	3 965

4. ECONOMIE & EMPLOI

Mise en place du prélèvement automatique pour les factures de loyer émises par la CCM – Matheysine Développement

La Communauté de Communes de la Matheysine émet chaque année près de 450 factures pour les recettes des loyers, sur le budget annexe Matheysine Développement, lesquelles font l'objet d'un encaissement auprès des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Un certain nombre de locataires, pour lesquels les baux ont été transférés dans le cadre de l'intégration du SMIME à la CCM, bénéficie d'ores et déjà du prélèvement automatique.

Pour offrir aux nouveaux locataires ce service de paiement, complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (espèces, chèques, CB), tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques, il est proposé de leur élargir la gamme de paiements par le prélèvement automatique.

Le prélèvement limite les risques d'impayés. Il offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient et accélère l'encaissement des produits locaux.

La relation contractuelle entre les redevables et la collectivité est régie par un règlement financier (projet annexé à la présente).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORTE** le règlement par prélèvement automatique ; **APPROUVE** le « règlement financier et contrat de prélèvement automatique », régissant le recouvrement des loyers pour le prélèvement automatique, sur la base du modèle joint en annexe ; **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du prélèvement automatique.

5. SPORT, SANTE & LOGEMENT

Adhésion ADIL 38

L'ADIL réunit l'État, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers. Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) et propose un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement.

Lors du forum logement organisé par le Département de l'Isère et la CCM à l'automne 2018, il est apparu intéressant que le territoire s'alloue l'appui de l'ADIL38 pour les questions relatives au logement.

Le coût de l'adhésion s'élève à 0,09 € par habitant par an.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** pour adhérer à l'ADIL 38 à compter du 1^{er} janvier 2019 ; **AUTORISE** M. le Président à signifier cet accord.

6. CULTURE & PATRIMOINE

Mission de direction LMCT & coordination CTEAC

Il est proposé de renouveler dans les mêmes conditions les contrats fixant les missions de direction de l'Association La Mure Cinéma Théâtre et de coordination de la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) jusqu'au 30 juin 2019, avec la possibilité de renouveler deux fois 6 mois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **RENOUVELE** les contrats de missions de direction de l'Association La Mure Cinéma Théâtre, et de coordination de la CTEAC dans les mêmes termes et conditions jusqu'au 30 juin 2019, renouvelable deux fois 6 mois ; **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente.

7. TOURISME, PETIT TRAIN ET CHEMIN DE FER DE LA MURE

Prairie de la Rencontre : demandes de subventions

Dans le cadre de l'aménagement de la Prairie de la Rencontre, il a été proposé un phasage des demandes de subvention pour une meilleure répartition des sollicitations sur les fonds Etat. Une première subvention a été accordée pour la partie « Ingénierie et maîtrise d'œuvre ». Il s'agit maintenant de solliciter l'aide de l'Etat sur la DETR pour le dossier « Aménagement de la Prairie de la Rencontre – phase Travaux ».

Pour pouvoir mener cette phase de l'aménagement, la Communauté de Communes de la Matheysine sollicite les fonds DETR de l'Etat selon le plan de financement suivant :

Prairie de la Rencontre – phase travaux		
Etat - DETR	25%	129 481 €
Région - SVPN	17%	87 589 €
Département – CPAI et Territoire	34%	174 905 €
Autofinancement	24%	125 949 €
TOTAL opération	100 %	517 924 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le plan de financement pour la phase travaux de la Prairie de la Rencontre ; **SOLLICITE** la subvention auprès de l'Etat au titre des fonds DETR.

8. ENFANCE & JEUNESSE

RAM : demande de subvention annuelle

Annuellement, il est nécessaire de solliciter la subvention octroyée par le Département de l'Isère au fonctionnement du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM). Cette aide vient en complément des aides de la CAF de l'Isère.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SOLLICITE** la demande de subvention auprès du Département au titre du fonctionnement du Relais d'Assistantes Maternelles de la Matheysine ; **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents inhérents à cette décision.

9. QUESTIONS DIVERSES

Dernières minutes... Alpe du Grand Serre

L'assemblée est informée de la mise en place d'une étude (audit financier), prise en charge à 100% par la Banque des Territoires.

Marie-Noëlle Battistel avait proposé que le directoire travaille en parallèle sur une future structuration.

D'autres élus proposent d'attendre le rendu de l'étude qui doit aborder ce sujet, prévu en avril.

Raymond Maslo, qui n'avait pas osé prendre la parole à la fin du chaotique conseil du 17 décembre dernier, remercie vivement tous les élus de la CCM pour l'aide apportée

Dernières minutes... Grand Débat National

Marie-Noëlle Battistel revient sur sa promesse faite sur les ronds-points d'organiser une réunion avec les gilets jaunes. Elle a eu lieu le 19 janvier dernier, un compte-rendu de leurs revendications va leur être soumis.

Suite à cette réunion de doléances, une nouvelle réunion de propositions est envisagée, organisée à l'initiative des gilets jaunes, probablement fin février-début mars : les élus seront invités.

Agenda

● Calendrier prévisionnel 2019 des conseils communautaires :

- **Lundi 11 mars 2019**
- **Lundi 8 avril 2019**

ONF

Arnaud Chattard évoque la situation compliquée pour les communes forestières du désengagement de l'ONF. Il déplore l'absence des agents de l'ONF, et aucune préparation de vente de bois alors même que c'est la seule ressource de la commune.

Il propose au conseil communautaire de s'emparer de cette question par la prise d'une motion commune abordant la baisse des budgets, des effectifs (personnels non remplacés). Des communes ont un attachement particulier à « leur forêt ».

Fabien Mulyk confirme la situation catastrophique des services de l'ETAT/ONF et regrette une nouvelle fois une perte de service public. Il serait bien de s'emparer de ce sujet

Marie-Noëlle Battistel a été également sollicitée, et propose d'évoquer cela en bureau de l'ANEM pour engager une démarche nationale. Elle tiendra informée l'assemblée des suites à donner.

Défibrillateurs

Bruno Kramarczewski informe que le matériel acheté en 2008-2009 est obsolète (commande groupée ex-CCM).

Pour rappel, une convention signée entre la CCM et les communes indiquait que le matériel était propriété de la commune, en charge de l'entretien et du renouvellement.

-- FIN DE SEANCE --